
CHARTRE D'UTILISATION DE LA TABLÉE

Préambule

La Tablée est un lieu d'accueil ouvert à tout le monde, pour cuisiner ensemble et partager un moment convivial autour du repas. C'est un lieu de vie où l'on se rencontre et échange afin de recréer des liens de proximité entre habitant-es. On y conçoit une nouvelle façon de faire société !

Le fonctionnement de La Tablée s'inscrit dans une démarche sociale, solidaire et fondée sur l'humain. Elle contribue à lutter contre l'isolement, en favorisant les rencontres et la convivialité par le partage et l'implication de tous et toutes : faire ensemble pour mieux vivre-ensemble.

La Tablée est aussi un lieu d'information, d'échanges et d'animation du quartier notamment autour de la thématique alimentaire. C'est un espace qui promeut la coopération et soutien des dynamiques et des projets locaux. Son ambition est de s'intégrer à la vie du quartier et y participer activement

Le partenariat est pour l'association cantine participative (la tablée) de prolonger son action par la mise à disposition du lieu ou de coorganiser des événements à des acteurs se retrouvant dans les valeurs de la tablée : Solidarité – Bien Manger – Mixité.

La convention rappelle la nécessité pour le partenaire d'avoir une vigilance dans son action à respecter la charte de valeur de la Tablée adjointe au document.

1 – Les jours et les horaires d'utilisation

Le partenaire s'engage à respecter les horaires et/ou les dates préalablement définis par les deux parties. Lors des soirées, l'heure limite est fixée à 23h.

En cas de changement de date, le partenaire devra s'assurer auprès de la tablée de modifier la et/ou les dates.

2 – L'entretien et rangement du lieu

Le partenaire doit remettre le lieu dans l'état dans lequel il a été mis à disposition. Il doit respecter et remettre à leur place, les ustensiles et/ou mobilier (tables et chaises) qu'il aurait pu utiliser. En cas de matériel abîmé, (le partenaire) doit prévenir la tablée

(le partenaire) s'engage à effectuer après utilisation, le nettoyage de toute les surfaces (éviers, plan de travail, sols ...)

Le partenaire doit veiller à évacuer tous ses déchets en respectant les consignes de recyclage.

Le partenaire ne doit pas se servir des matières premières déjà présentes dans la cuisine. Pour celles qu'il a utilisé et pas consommé, celles-ci ne doivent pas être laissé dans le frigo sans en parler à l'animatrice et étiqueté avec la date du jour.

Le partenaire doit respecter les normes d'hygiènes HACCP lors des temps de cuisine

3 – Le respect du voisinage

Le partenaire ne doit pas gêner le voisinage à cause d'une musique trop forte ou des discussions trop animés dans la rue. Le prestataire doit respecter les horaires indiquer dans la convention.

4 – Le respect des valeurs et la dynamique de contribution

Le partenaire s'engage à contribuer à sa manière et en cohérence avec ces moyens au projet des cantines participatives. Nous rappelons que la Tablée est un lieu d'accueil ouvert à tout le monde, pour cuisiner ensemble et partager un moment convivial autour du repas. C'est un lieu de vie où l'on se rencontre et échange afin de recréer des liens de proximité entre habitant-es.

Le partenaire doit veiller à

- Respecter les valeurs de solidarité – bien manger – mixité
- Veiller à construire un cadre au sein duquel les dynamiques d'oppression ne s'expriment pas et où le collectif et toute personne est responsable de le garantir.
- Pratiquer des prix abordables pour permettre à tous ceux qui le voudraient de manger à la même table (prix libre et conscient conseillé)
- Valoriser une alimentation durable
- Prolonger les liens de solidarité et d'entraide au-delà des temps collectifs, et de favoriser l'émergence de projets bénéfiques au lieu, au quartier et même à la ville grâce aux rencontres et à l'énergie dégagée autour du repas